



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Conseil d'administration 01-2021 du 10 mars 2021

### Point « Incubateur des Territoires – Convention de partenariat et avenant avec la Direction Interministérielle du Numérique »

#### Délibération n°2021-07 du 10/03/2021

##### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu la loi n° 2020-753 du 22 juillet 2019 portant création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires,
- Vu l'article 1er du décret n° 2019-1190 du 18 novembre 2019 relatif à l'Agence nationale de la cohésion des territoires,
- Vu l'article 194 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° 2020-04 du 30 janvier 2020,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° 2020-24 du 25 novembre 2020,- Vu la note de présentation,

##### A la majorité des membres présents ou suppléés, décide :

D'approuver et valider la signature par le Directeur Général de l'ANCT de la convention entre l'ANCT et la Direction Interministérielle du Numérique permettant de verser de UN MILLION SIX CENT MILLE EUROS (1 600 000 M€) à la DINUM pour co-construire des services numériques au service des besoins des collectivités territoriales en 2020.

D'approuver et valider la signature par le Directeur Général de l'ANCT à signer l'avenant à la convention citée ci-dessus entre l'ANCT et la Direction Interministérielle du Numérique permettant de verser de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT MILLE EUROS (4 400 000 M€) à la DINUM pour co-construire des services numériques au service des besoins des collectivités territoriales en 2021.

Fait à Paris, le 10/03/2021

La présidente du conseil d'administration

Caroline Cayeux